

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON I

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-trois et le 11 décembre 2023 à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1 décembre 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, David AMIEUX, Gilles JUGE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Monsieur le Maire se retire compte tenu d'un lien familial avec les délégataires du camping.

Il laisse la parole au 1^{er} adjoint Michel GONNET qui informe le conseil municipal que suite à la réunion d'échanges qui a eu lieu le 29 novembre 2023 comme convenu dans le contrat de concession du camping municipal, les délégataires ont émis le souhait d'obtenir une licence « Vente de boissons alcoolisées à emporter » dans le cadre de l'épicerie du camping.

L'objectif étant de diversifier l'offre de l'épicerie avec une vente de boissons alcoolisées à emporter uniquement pour les boissons avec un taux d'alcool inférieur ou égal à 18° : vin, bière, etc... et de proposer une quantité limitée des divers produits de dépannage.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 9

OBJET

**Demande délégataires
camping : Licence
« vente de boissons
alcoolisées à
emporter »**

57/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 5 pour, 1 contre et 3 absentions :

- Accepte l'octroi de la licence « vente de boissons alcoolisées à emporter » pour le camping municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20231211-D572023-DE